



HOMMAGE À MAITRE ROLAND DIEWOU !

Longtemps confinés dans des palais de justice, les camerounais découvrent au quotidien l'immensité intellectuelle de leurs Avocats, leurs connaissances plurielles alliant le droit dans toutes ses dimensions privé, public, international aux autres sciences sociales telles l'économie, la politique. On y découvre avec délectation des hommes qui savent dire des mots, les agencer dans une rythmique démonstrative et captivante. Des hommes de l'art. Ils l'ont démontré lors du dernier contentieux électoral présidentiel au conseil constitutionnel. C'était tout simplement exceptionnel.

Au-delà de leurs postures, on a vu des Avocats. Un confrère sénégalais qui suivait ces audiences sur son smartphone, m'avouera que les Avocats camerounais sont une fierté pour l'Afrique. Il était impressionné par leur éloquence, leur haute maîtrise des concepts juridiques.

Ayant quelque peu l'avantage de côtoyer différentes nationalités devant les prétoires parisiens, il est possible que ce constat ne soit pas loin de la réalité. Après une période d'exposition médiatique des années 1990 où, on a vu exploser de jeunes Avocats au talent exceptionnel comme Jean-Paul Ngalle-Miano, alors associé du bâtonnier Yondo Black et avec lequel, Ils rédigèrent le célèbre manifeste sur le multipartisme ou démocratie intégrale, le Bâtonnier Charles Tchougang, et bien d'autres, le barreau camerounais s'était éloigné du débat public.

Les Avocats s'étaient renfermés, vivant reclus dans leurs palais à ne parler que des procédures. Sauf quelques apparitions sporadiques de certains membres dans les états majors des partis où ils se distinguaient plus par leur militantisme partisan.

Voilà qu'au profit de la dynamique politique ambiante, on voit émerger des nouveaux noms qui fascinent et marquent : les nouvelles branches du barreau , pleines d'éclat ,annonciatrices de belles productions. Et parmi elles , Maitre: Roland DIEWOU. une fine intelligence , au verbe posée, élaborée juxtant démonstration discursive et pertinence .

Une véritable terreur des plateaux pour ses contradicteurs. Inoubliable ce cours magistral, qu'il a soumis à la compréhension du grand public lors de l'émission de débat du 15 juillet 2019 de la chaine de télévision Equinoxe sur les notions de contrôle de constitutionnalité et de conventionnalité.

Il ressortira en des termes simples, mais très techniques, qu'il n'est pas besoin pour le juge camerounais saisi d'une procédure, depuis un arrêt de principe de la Cour suprême du Cameroun ,l'affaire OMAIS rendue en 2010, d'attendre la déclaration d'insconstitutionnalité d'une loi par le conseil constitutionnel pour la faire invalider quand elle est en conflit avec un traité ratifié , normativement supérieur .

A travers cet hommage à ce jeune Avocat, Ce sont in fine des encouragements à tous nos jeunes confrères venus dans ce métier par vocation,et qui nous redonnent quelque fierté dans un contexte sociétal où l'hostilité de l'administration contre cette belle profession pourtant utile à plusieurs égards, commençait à s'insérer dans le train quotidien du banal